



Ville de Cerny
Essonne
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

DÉCISION N° 31-2023 – 1.1

Date : 27 juillet 2023

Objet : **Levés topographiques Avenue d'Arpajon – Attribution du marché**

Des travaux d'enfouissement de réseaux sont envisagés Avenue d'Arpajon (côté pair de la voirie, entre le n° 2 et le n° 36).

Préalablement à leur réalisation, des levés topographiques doivent être effectués.

En conséquence, en date du 21 juin 2023, une consultation a été lancée par voie dématérialisée. Quatre candidats ont été sollicités pour présenter une offre.

A la date limite de remise des offres, fixée au 10 juillet 2023 à 12h00, 3 offres ont été réceptionnées.

Leur analyse permet de proposer au représentant du pouvoir adjudicateur de retenir l'offre du Bureau d'études STUR, offre jugée la mieux-disante.

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire,

DÉCIDE

la signature de l'offre n° 2023-07-04 du Bureau d'études STUR, dont le siège social est situé à ACQUIGNY (27400) - 11 rue du Cautison – Les Planches - pour un montant total de 840,00 €HT (1 008,00 €TTC), relative à la mission de levés topographiques à réaliser Avenue d'Arpajon (côté pair de la voirie, entre le n° 2 et le n° 36).

Pour extrait conforme,
Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

